

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

tes, par lesquelles l'agriculteur augmente la valeur de leurs domaines à la sueur de son front? Entre les mains de certaines gens, une terre est un véritable guer-a-pens. Une personne en prendra possession de bonne foi, pleine d'espérance, et peu dédaigne du sort qui l'attend; mais bientôt elle s'aperçoit du piège qu'elle est tombée, car elle est forcée d'en partir au bout de quelques années, n'emportant avec elle que quelques misérables haillons. Elle fait place à une autre qu'attend le même sort. Mais, on nous dira peut-être, que ce sont là des exceptions, que ces actes d'inhumanité se voient rarement. Des faits en notre possession, dont nous citerons quelques-uns, prouvent qu'ils ne se renouvellent que trop souvent.

Quel est le prix des terres vendues dans Stanfold, Sommers, Halifax, Chester, etc., généralement de douze à dix-sept chelins l'acre; dans Acton, un certain propriétaire demande vingt-cinq chelins de l'acre; dans Artabaska, on a même l'effronterie d'exiger la somme exorbitante de quarante-six chelins et huit deniers de l'acre pour les terres situées sur le chemin provincial. Plusieurs personnes qui occupent quelques-unes de ces terres depuis plusieurs années, ont été obligées, vu le prix énorme demandé, d'abandonner leurs améliorations. Il est bon de remarquer en passant que cet individu ne possède pas moins de 10,000 acres de terres, obtenues par lui du gouvernement le 30 septembre 1802, et qu'à ce taux, les 54 lots qui forment son beau domaine, lui procureraient la somme énorme de £25,200, pour des terres en bois de-bout. Et aujourd'hui que les grands propriétaires connaissent que le chemin de fer de Montréal à Richmond traversera leurs domaines, quelques-uns ne veulent concéder à aucun prix leurs terres occupées de bonne foi, et le pauvre colon est forcé de quitter la terre qu'il a arrosée de ses sueurs et défrichée avec tant de fatigues, et toujours sans aucune rémunération.

(La suite au prochain numéro.)

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 27 MAI 1851.

Première Page: - Le CANADIEN EMIGRANT ou Pourquoi le Canadien-Français quitte-t-il le Pays-Canada? - (Suite) Feuilleton: - Le Montagnard ou les Deux Républiques - 1793-1848 - (Première Partie sur 1793.) - (Suite.)

Ordre de la Visite Pastorale,

PAR MGR. DE MONTREAL.

Table with 2 columns: 1851. Mai, Juin. Lists names of parishes and dates of visits.

Ordre de la Visite Pastorale,

PAR MGR. LE COADJUTEUR.

Table with 2 columns: 1851. Mai, Juin. Lists names of parishes and dates of visits.

[Le R. P. Laverlochère a adressé la lettre suivante à un de ses amis de cette ville. Grand nombre de nos lecteurs qui connaissent intimement le bon missionnaire, y liront avec plaisir l'expression simple et naïve de ses sentiments.]

Du Grand Marais (Ottawa) 6 mai 1851.

Je ne puis ni ne dois aller plus loin, Monsieur et cher ami, sans vous tracer quelques mots, profitant de la dernière occasion qui se rencontrera probablement de long temps. C'est toujours un plaisir pour moi et je puis dire même un besoin pour mon cœur, de monter à mes amis de Montréal que, quoique ma boussole et mon cœur se dirigent constamment vers le Nord, ce dernier ne laisse pas que de prendre fortivement son essor pour aller un instant chaque jour s'entretenir avec ceux parmi lesquels il a rencontré tant et de si douces sympathies, ces excellents citoyens de Montréal. Si j'ayeu que je vous fais de la divagation de mon cœur vous semblait une faute, je vous prie de me la pardonner. Je vous assure qu'il n'a pas envie de s'en corriger de longtemps; au reste ce n'est pas le dérober à mes chers Sauvages, ce cœur, que de le laisser s'entretenir quelques instants avec vous tous, habitants des lieux civilisés, puisque vos sympathies vraiment fraternelles ont pour fin de bien-être soit physique soit moral, et que je regarderai toujours comme fait à moi-même le bien qui sera fait aux êtres malheureux que la Providence m'a confiés.

Je suis arrivé avant-hier soir au Grand Calumet où les canots devaient nous prendre, le Père Paillier et moi. Sir George Simpson avait eu la générosité de nous accorder passage jusqu'à Mattawang. Hier matin après que nous eûmes dit notre Mess; nous nous disposions à prendre notre déjeuner, lorsqu'un brave habitant du nom de Pequin, ayant appris que nous étions arrivés au Calumet vint en toute hâte de plus de six milles au-dessus où il demeure pour nous prier d'aller porter le St. Viatique à sa fille, jeune personne de 18 ans, que le monde n'était pas digne de posséder plus longtemps. Car après l'avoir éditée depuis qu'elle a l'âge de raison, elle le quitte avec une joie que je ne puis rendre. A la prière que me fit son vertueux père d'y aller, je fus d'abord dans une assez grande perplexité, dans la crainte que les canots, que nous savions être proches, n'arrivaient et que nous ne perdissions notre passage. Cependant le brave homme fit tant d'instances, nous disant que sa fille qui avait toujours demandé de mourir dans le mois de Marie, n'attendait plus que la réception de son Dieu pour mourir (vous ne sauriez croire, cher monsieur, combien il y a encore d'âmes vraiment pieuses connues de Dieu seul) que je me décidai à y envoyer le P. Paillier. Car le curé actuel du Grand Calumet est malade à l'hospice de Bytown, bientôt on annonce l'arrivée des canots. Je ne voyais pas revenir mon cher compagnon; j'avais déjà donné ordre à un homme d'aller au devant de lui pour l'amener au lieu où nous campions, quand je le vis revenir tout rayonnant de joie d'avoir porté le pain de vie à un ange, qui habitait dans une forêt, et qui, au moment où je vous trace ces lignes, s'est déjà envolée au séjour de l'immortalité.

Nous sommes près de la Culbute; une pluie froide ne me permet pas de vous écrire longuement. J'ai les mains gelées n'ayant pas moyen de me servir d'encre dans un canot où nous sommes balotés et presque les uns sur les autres, et ne voulant pas dépasser le dernier bureau de poste sans vous donner encore une marque de mon souvenir connaissant, j' prends le parti de vous tracer ces mots au crayon. Je ne sais s'il vous sera possible de débrouiller mon griffonnage, mais du moins vous y découvrirez toujours le cœur de celui qui se dit pour jamais, Monsieur et cher ami, Votre tout dévoué,

Z. N. LAVERLOCHERE, O. M. I.

On lit dans le Journal de Québec: "Mgr. Baillargeon, coadjuteur de Québec, a dû s'embarquer à Liverpool le 17, pour revenir en Canada, avec le révérend M. Sax. L'honorable John Fraser et M. Chs. Hamel

et Alford doivent venir en compagnie du même prélat."

Parlement Provincial.

L'ouverture des chambres dont nous avons publié vendredi les préliminaires, a eu lieu en présence d'un nombreux concours. L'affluence devint même telle que les membres de l'assemblée se trouvèrent circonvenus par la foule qui, si l'on en croit les rapports, alla jusqu'à pénétrer dans l'enceinte législative. La compression fut assez grande pour que l'on appréhendât quelque accident. Plusieurs personnes poussèrent des cris en s'efforçant de regagner la porte, tandis que d'autres, ou plus dispos ou plus alarmés, s'esquivèrent diligemment par les fenêtres. La tranquillité ne se rétablit qu'au bout d'un quart d'heure, et même alors les exclamations de ceux que pressurait la foule eméchèrent l'audition distincte du discours d'ouverture. Un détachement de cavalerie avait accompagné le Gouverneur-Général, et pendant qu'il s'acheminait vers le Parlement, des salves d'artillerie étaient tirées sur le rivage, auxquelles répondaient les canons du vapeur de guerre Cherokee en mouillage dans la baie.

Les préliminaires terminés, les procédés qui les ont suivis n'ont pas été en eux-mêmes fort importants, si nous en exceptons la proposition d'une adresse en réponse au discours du trône.

Au nombre des procédés législatifs adoptés le 21, et que nous avons omis dans notre dernier rapport, sont:

Un avis de M. Baldwin concernant le projet d'une loi générale pour les deux provinces devant servir à l'instruction des affaires électorales dont sera saisi le Parlement;

Un avis du même ministre sur l'introduction d'une loi prononçant l'abolition du droit de primogéniture par rapport aux successions immobilières dans le Haut-Canada;

Un avis de M. Smith (Durham) touchant la proposition d'une loi devant amender l'Acte d'Enregistrement et réduire les taxes des honoraires qui s'y perçoivent. Cette mesure est pour le Haut-Canada.

En outre, M. J. H. Cameron introduisit un bill pour faciliter la réduction des taxes en simplifiant la forme. M. Cameron présenta ensuite d'autres bills dont l'un avait rapport à la procédure judiciaire et tendait à l'améliorer. Une autre mesure présentée par ce député a pour but d'obliger la couronne à l'enregistrement de ses titres de propriété de même que les particuliers; elle se motive par les inconvénients que le défaut de cette formalité entraîne. Il est arrivé à plusieurs individus d'acquiescer successivement un immeuble qui appartenait à la couronne. M. Cameron soumit également un projet de loi pour mettre à même les débiteurs de composer avec leurs créanciers, cette mesure devant être substituée à la loi des banqueroutes.

M. Merritt, qui, comme l'on sait, avait résigné sa charge de premier président des travaux publics a fourni à la chambre de longues explications sur les motifs de sa retraite du ministère. Il a déclaré que la principale raison qui avait déterminé de sa part cette démarche était l'impossibilité d'avoir pu appuyer la mission du Conseil à Lord Grey dans laquelle on énonçait qu'une réduction considérable des dépenses ne saurait être effectuée sans causer de mécontentement dans la Province. L'ex ministre ajouta qu'il y avait eu divergence d'opinions entre ses collègues et lui sur plusieurs autres points de la dépêche, mais que le retournement ayant été principalement la raison de ces différences, il avait, à cause de cela même, résigné sa charge, ne pouvant demeurer responsable de la manière de voir du ministère sans forfaire aux principes qu'il avait professés toute sa vie. M. Merritt dit encore qu'il n'avait existé entre les ministres et lui aucun antagonisme, aucun sentiment hostile, et que la cause unique de sa retraite était la circonstance que nous venons de dire. Il entra ensuite dans l'exposition détaillée de ses vues sur la politique générale de la Province, et annonça l'intention d'introduire durant la session une loi de réforme constitutionnelle, dans la persuasion où il était que

notre système politique actuel est radicalement défectueux. Les réformes financières qu'il méditait se calqueraient sur la constitution de l'Etat de New York.

Il déprécia nos institutions et fit en même temps l'éloge des institutions des Etats-Unis.

Sir Allan McNab fit voir qu'en cela M. Merritt avait tort, et qu'il basait ses critiques sur des préjugés plutôt que sur un examen réfléchi des institutions dont il faisait le parallèle.

M. Hiccks dit que la cause de la retraite de M. Merritt avait été sa prétention de vouloir faire adopter un nouveau système financier, en procédant par l'abolition des douanes, l'imposition de taxes directes, l'ouverture de canaux, etc.

M. George Sherwood ne trouva rien à contester dans le projet d'adresse, mais il blâma le silence sous lequel le discours d'ouverture avait passé le sujet de la protection des manufactures indigènes dont il (M. Sherwood) croyait que le pays éprouvait le besoin. Il dit qu'il rappellerait ce sujet aux élections prochaines.

M. H. J. Boulton prit la défense des refaiseurs de constitutions contre les attaques de Sir Allan McNab. Il représenta notre constitution comme essentiellement vicieuse en ce qu'elle n'empêche pas, dit-il, le ministère de faire emploi de l'argent public sans obstacle. Il ajouta que le conseil législatif actuel est une nullité.

M. Letellier se plaignit du silence du discours d'ouverture sur la question de la tenure seigneuriale et celle d'un conseil législatif électif.

L'adresse en réponse au discours d'ouverture a été adoptée vendredi à trois heures et demie de l'après midi, sans opposition et sans division. M. McNab avait retiré ses amendements. Voici le projet de cette adresse qui a été présentée jeudi, le 23:

M. Ross propose, secondé par M. Morrison.

Qu'une humble adresse soit présentée à son Excellence le gouverneur-général pour remercier son Excellence de la gracieuse harangue qu'elle a prononcée du trône à l'ouverture de la présente session du parlement provincial.

Pour assurer son excellence que cette chambre partage cordialement la satisfaction exprimée par son Excellence de la prospérité générale de la province.

Qu'elle est profondément reconnaissante au Tout-Puissant de ce que la récolte de l'année dernière a été abondante, et se réjouit de ce que le revenu des douanes et le trafic sur les canaux provinciaux augmentent d'une manière ferme et constante; et que les effets de la province sont à un prix élevé.

Qu'elle apprend avec plaisir que l'effet des changements récents dans les lois de navigation de l'empire commence aussi à se faire sentir dans le plus grand nombre de vaisseaux étrangers qui fréquentent nos ports de mer; et elle ne manquera pas de prendre en considération l'acte d'immigration, dans le but de faire disparaître tous les obstacles qui nuisent à l'extension de cette branche importante de notre commerce d'importation.

Qu'elle se félicite de ce que dans ces circonstances favorables l'attention publique s'est grandement portée depuis peu vers les moyens d'améliorer davantage les communications intérieures; que dans plusieurs parties du Canada Ouest des capitaux ont été employés sur une grande échelle et avec beaucoup d'avantage par des personnes intéressées dans les diverses localités et autres à la construction de bons chemins ruraux, et qu'il a été pris dans les deux sens et dans de la province des mesures dans le but de promouvoir des voies importantes de chemins à rails.

Que le parlement ayant déjà fourni des preuves de sa disposition à donner à des entreprises de ce genre, qui sont de nature à être avantageuses à la province, toute l'aide qui peut leur être donnée convenablement sans affaiblir le crédit de la province ou encourager un esprit aventureux de spéculation; que cette chambre est disposée, dans toute législation ultérieure qu'il sera jugé à propos d'adopter sur ce sujet, à adhérer aux principes de cette politique judiciaire.

Que cette chambre est heureuse d'apprendre qu'une augmentation considérable a eu lieu dans la correspondance depuis la mise en opéra-

tion de la nouvelle loi des postes. Ce fait donne une preuve conclusive de l'avantage qui résulte au public de l'adoption de cette mesure, et fait en outre naître l'espérance que les recettes du département ne tarderont pas à sortir de l'état de dépression qui a été la suite de l'adoption d'un tarif postal considérablement réduit.

Qu'elle apprend avec plaisir que sous l'opération des mesures que les législatures des diverses provinces de l'Amérique du nord ont récemment adoptées, le commerce intercolonial prend des proportions d'une grandeur croissante et promet de devenir une branche considérable de notre industrie, et qu'elle ne manquera pas de considérer avec la plus grande attention, comme se rattachant éminemment à ce sujet, la dépêche que son Excellence a bien voulu promettre et soumettre à la chambre, et dans laquelle le principal secrétaire d'état de sa Majesté pour les colonies soumet pour être prise en considération une proposition pour la construction d'un chemin à rails entre Halifax et Québec ou Montréal.

Qu'elle se réjouit d'apprendre que dans le but d'arranger les détails d'un point d'arbitrage pour le règlement de la question de frontière qui est depuis si longtemps pendante entre le Canada et le Nouveau-Brunswick, et qui a été la source de beaucoup d'inconvénients pour les deux provinces, comme elle s'est fait assez durement sentir à ceux qui ont quelque intérêt dans le territoire qui est le sujet des prétentions opposées, son Excellence en conformité d'une suggestion venue du secrétaire d'état, a prié le lieutenant-gouverneur du Nouveau Brunswick de le rencontrer ici l'autonne dernier dans ce but, et qu'il y a lieu de croire que le rapport des arbitres nommés par suite de l'arrangement dont il fut convenu alors entre les gouvernements des deux provinces ne tardera guère à être présenté.

Que cette chambre est heureuse d'apprendre qu'avec le concours de l'exécutif de cette province, le gouvernement impérial de sa Majesté a permis au gouvernement des Etats-Unis d'ériger sur le Horse Shoe Reef, dans la rivière Niagara, à la décharge du lac Erié, un phare qui promet d'être très-avantageux aux vaisseaux qui fréquentent ces parages.

Que, quoique le temps ne soit pas encore venu de parler avec assurance des résultats de la grande exposition qui se tient maintenant à Londres, cette chambre trouve un juste orgueil en apprenant que, d'après les rapports qui sont parvenus à son Excellence, elle a lieu d'espérer que les produits naturels et industriels du Canada se trouveront avoir été assez dignement représentés en cette intéressante occasion; et elle est pleinement d'accord avec son Excellence pour reconnaître que beaucoup est dû à ceux qui ont travaillé pour cet objet.

Pour assurer son Excellence que cette chambre est reconnaissante à sa Majesté de ce qu'elle a bien voulu recevoir gracieusement son adresse de la dernière session au sujet des réserves du clergé, et qu'elle ne manquera pas de donner toute son attention à la communication du principal secrétaire de sa Majesté pour les colonies, exposant les vues du gouvernement impérial sur le sujet de cette adresse.

Quelle s'occupera avec attention des comptes du revenu et de la dépense, ainsi que du budget pour l'année, lorsqu'ils lui seront soumis, et que son Excellence peut s'entendre avec confiance qu'il le pourvoira convenablement aux exigences du service public et au maintien du crédit provincial.

Que cette chambre s'occupera attentivement de toute mesure qui pourra lui être soumise pour effectuer une réduction dans certaines charges auxquelles il est pourvu dans l'acte de la liste civile de 1846, et elle remercie son Excellence de la promesse qu'elle lui a faite de mettre devant elle la correspondance qui a eu lieu sur le sujet entre ce gouvernement et le secrétaire d'état.

Que cette chambre s'occupera attentivement du sujet important d'une augmentation dans la représentation parlementaire de la province et de la convenance d'amender les lois des écoles et des municipalités du Canada, dans quelques-uns de leurs détails, dans la

une fenêtre ouverte en ce temps-ci. Mlle de Savernay avait fermé les yeux, mais elle les ouvrit presque aussitôt.

Tu as vu Baptiste ou Crépeaux? essaya de dire en tremblant le pauvre Dupuis. Est-ce qu'il serait arrivé quelque malheur? Oh! non... je ne crois pas.

Dupuis respira plus librement. La jeune fille tremblait comme si elle eût été en proie à un violent accès de fièvre. C'est qu'en effet une fièvre terrible la dévorait, celle que donne la désolation du cœur.

Gracchus cherchait à deviner la cause de cette atonie et de ces sanglots dont il sentait la poitrine de la pauvre enfant toute gonflée. Georges vint à l'appeler et dit plus bas.

Non! non! Il y eut alors un instant de silence. Jeanne puisa pour ainsi dire des forces dans son abattement. Elle appuya sa main brûlante sur le bras de Gracchus.

Monsieur Dupuis, dit-elle d'une voix brève il ne faut plus que Georges revienne ici.

Mais vous ne comprenez donc pas? Ma foi non, je te l'avoue, je ne comprends pas. Ils me rendent si bête à ma section.

Jeanne se retourna complètement en face de M. Dupuis, et attachant sur lui ses yeux normes: Je l'aime! dit elle.

Ah! fit Gracchus tout ébahi. Evidemment il n'avait jamais pensé que cela dut arriver.

Où! où! répéta la jeune fille, les lèvres sèches, la voix ardente, je l'aime! je l'aime! Comment donc ça t'est-il venu? interrompit le pauvre homme de sa voix placide.

Comprenez-vous maintenant que je ne puis pas le voir... qu'il ne faut pas que Georges entre ici... car tout nous separe... tout! et l'aime est mon crime. Vous le savez, lui le persécuteur de toute ma race... lui, notre ennemi à tous! et pour lequel le sang qui coule de moi est justice et expiation. Ses paroles de tendresse et de respect, d'amour si résigné, de foi si grande, ses regards brûlants, ses mains

Il y eut un grand moment de silence, car le pauvre homme ne savait vraiment que dire. Jeanne reprit:

Vous ne le connaissez pas, vous, M. Dupuis, comme je le connais. Vous ne connaissez pas cette nature de lion orgueilleux et sauvage, vous ne savez pas tout ce que cette douceur apparente renferme de colère implacable et terrible. Oh! c'est un noble cœur! Mais à côté de ce visage aujourd'hui si bon, de cette voix si suppliante, je le vois encore comme je l'ai vu la première fois, dans la cabane de Fontevieille, tenant appuyée sur un de ses bras sa pauvre sœur. C'était une menace qui m'a glacé le cœur et que je n'ai jamais oubliée.

"Vous sortez d'ici libres et vivants, nous s-t-il dit, non parce que ma volonté a été de vous sauver, mais parce que cette enfant, à laquelle vous avez demandé asile est ma sœur, parce que le toit sous lequel vous êtes réfugiés est celui de mon père. Une fois que vous aurez passé le seuil de cette maison, ajouta-t-il avec un visage haineux et cruel, fesse votre destinée

Gracchus l'avait prise dans ses bras et serrait sur sa poitrine sa blonde tête inondée de larmes. Jeanne! ma pauvre enfant... disait-il d'une voix pleine aussi d'émotion mal contenue, ne pleure pas ainsi.

Oh! laissez-moi pleurer, murmura la pauvre fille au milieu de ses sanglots, cela me fait tant de bien.

Eh bien! oui, reprit Gracchus avec cette affection paternelle qui est au fond des bonnes âmes, pleure, pauvre petite... les larmes soulagent. Vois-tu tout cela se calmera.

Alors le cœur de la malheureuse enfant se fonda en un torrent de larmes, qui étanchèrent la fièvre qui la dévorait. Un instant après, elle dit d'une voix calme:

Fait du vous paraître bien insensée, mon bon monsieur Dupuis... Oh! j'ai bien souffert! Je vous parle comme je parlais à mon père... J'ai le cœur déchiré, voyez-vous, mes forces sont épuisées je demande à mourir, car je sens comme le pressentiment d'horribles événements

avait un peu rassuré. Il commença à se faire tard, il faut espérer qu'il ne reviedra pas aujourd'hui.

Je l'espère, réjéta Jeanne avec un gros soupir.

Gracchus qui la regardait hocher la tête: Voi à une espérance bien douloureuse, murmura-t-il tout bas. Décidément la fatalité s'en mêle. Il alla à elle, et appuyant ses deux mains sur sa tête inclinée: Tu sais, ma pauvre enfant, lui dit-il, qu'il y a des moments dans la vie où il faut beaucoup de courage et de force.

La nuit était venue et balançait dans l'air ses longs voiles noirs à demi déployés. Dans la maison tout était silencieux et l'on entendait la respiration de la jeune fille qui glissait sur ses lèvres comme un gémissement plaintif. Dupuis était assis à côté d'elle et tenait ses deux mains. C'était un triste et touchant spectacle.

Tout à coup, sans transition aucune, Gracchus sentit les mains de Jeanne très-serrées

Gracchus l'avait prise dans ses bras et serrait sur sa poitrine sa blonde tête inondée de larmes.

Jeanne! ma pauvre enfant... disait-il d'une voix pleine aussi d'émotion mal contenue, ne pleure pas ainsi.

Oh! laissez-moi pleurer, murmura la pauvre fille au milieu de ses sanglots, cela me fait tant de bien.

Eh bien! oui, reprit Gracchus avec cette affection paternelle qui est au fond des bonnes âmes, pleure, pauvre petite... les larmes soulagent. Vois-tu tout cela se calmera.

Alors le cœur de la malheureuse enfant se fonda en un torrent de larmes, qui étanchèrent la fièvre qui la dévorait. Un instant après, elle dit d'une voix calme:

Fait du vous paraître bien insensée, mon bon monsieur Dupuis... Oh! j'ai bien souffert! Je vous parle comme je parlais à mon père... J'ai le cœur déchiré, voyez-vous, mes forces sont épuisées je demande à mourir, car je sens comme le pressentiment d'horribles événements

avait un peu rassuré. Il commença à se faire tard, il faut espérer qu'il ne reviedra pas aujourd'hui.

Je l'espère, réjéta Jeanne avec un gros soupir.

Gracchus qui la regardait hocher la tête: Voi à une espérance bien douloureuse, murmura-t-il tout bas. Décidément la fatalité s'en mêle. Il alla à elle, et appuyant ses deux mains sur sa tête inclinée: Tu sais, ma pauvre enfant, lui dit-il, qu'il y a des moments dans la vie où il faut beaucoup de courage et de force.

vue d'assurer d'une manière plus ample à cette section de la province les avantages que ces lois étaient destinées à lui en offrir.

Que cette chambre est intimement convaincue qu'à mesure que la province avance en richesses et en population et que l'autorité du parlement local s'étend et se confirme, le poids de la responsabilité qui pèse sur les membres de la législature va nécessairement s'augmentant, et se réjouit de penser avec Son Excellence que le peuple du Canada, tout en sachant apprécier dans une juste mesure les exigences d'un âge de progrès, reste attaché à ses institutions et fidèle à ses anciennes traditions, et cette chambre assure à Son Excellence qu'elle fera tous ses efforts, en reposant une humble confiance dans la divine providence, pour avancer les meilleurs intérêts du peuple dans le même esprit.

Il y a des feuilles qui ne croient pas toujours à ce qu'elles disent. On lit dans le *Transcript* :

« Les dernières rumeurs au siège du Gouvernement sont que M. Lafontaine est réellement pour opérer sa retraite; que la direction du parti Français écherra ostensiblement à M. Morin, en réalité à M. Taché, avec M. Cartier pour le soutien de sa parole; que M. J. H. Cameron doit s'adjointre à cette nouvelle combinaison, et que le Président (Ottawa) sera Sir Allan McNair; que, par suite d'une démission dans le Bill des Pêches, il en sera introduit un nouveau; que l'on craint un désastre, et qu'un vaisseau de guerre est à l'ancre à Kingston prêt à recevoir Son Excellence dans le cas où il voudrait s'éclipser. Nous donnons ces rumeurs pour ce qu'elles valent en observant seulement que nous ne croyons à aucune.»

Un citoyen de Toronto, M. Albert Furniss, s'étant engagé à fournir de l'eau à la ville moyennant \$250 par année. Dans les incendies de l'an dernier l'eau manqua, et la corporation ayant poursuivi M. Furniss à raison des pertes, qui en étaient résultées à la ville, celui-ci vient d'être condamné en conséquence à deux mille louis de dommages envers elle.

Le *British Whig* de Kingston (H. C.) a publié récemment le compte rendu d'un procès criminel instruit aux dernières assises de Perth contre Francis Bear et sa femme, tous deux accusés de meurtre. Le crime dont ils étaient inculpés avait eût lieu à la ville de William Barry, d'Amastor, et remontait au 8 décembre dernier.

Voici en peu de mots les faits résultés de l'enquête et qu'appuie principalement le témoignage du Sheriff M. Dickson.

La nouvelle du meurtre n'était parvenue à cet officier que le 10 décembre. Il se rendit à Smith's Falls où la femme Bear avait des parents; il la trouva avec son mari sous la garde des députés-sheriffs du district de Dalhousie. Le coffre, les voitures et les chevaux qui avaient appartenu à la victime étaient aussi entre leurs mains. Ces effets étaient réputés appartenir aux accusés; Bear l'affirma ainsi, disant qu'il les possédait depuis longtemps; quant au coffre, il alléguait l'avoir fait confier à Smith's Falls, à l'époque de son mariage. Ces déclarations étaient mensongères.

Le sheriff fit une perquisition minutieuse sur la personne de Bear et trouva sur lui une montre avec chaîne et d'autres articles; il mit le tout en sequestre. Le lendemain il lui fit ôter ses vêtements, et remarqua du sang sur sa chemise ainsi que sur sa ceinture qu'il portait.

Quant à la malheureuse femme, elle protesta dès lors en présence de M. Dickson qu'elle n'avait en aucune manière trébuché dans ce meurtre, et qu'elle en était innocente. L'absence de ses enfants la chagrinait et lui rendait sa détention plus pénible. Elle avoua d'elle-même que son mari avait perpétré le meurtre entre neuf et dix heures du soir, lorsqu'elle était au lit, et qu'il l'avait contrainte de se lever en lui menaçant d'avoir mort. M. Dickson apprit également d'elle qu'elle avait placé la hache dont il s'était servi pour accomplir ce forfait. L'instrument du crime fut trouvé dans l'endroit qu'elle avait désigné.

Le meurtre étant prouvé, le jury prononça Francis Bear coupable, et acquitta sa femme. Le Juge Draper rendit la sentence de mort contre Francis Bear. Ce condamné a sollicité depuis vainement une commutation de peine; cette triste faveur lui a été refusée. Il ne peut d'ailleurs exister aucune circonstance atténuante de l'attentat qui lui a mérité la peine capitale. L'exécution de la loi à son égard est désormais infaillible.

EUROPE.

France.

Le 4 mai, jour anniversaire de la fondation de la république, s'est passé sans émeute socialiste, nonobstant quelques préavis contraires, et malgré les bulletins et contre bulletins incendiaires des comités démagogiques. Ces manifestes révolutionnaires en appelaient à l'insurrection; plusieurs au déshonorablement des passions sauvages pour opérer un nivellement de la société. On y disait que l'heure de la justice était proche, qu'aujourd'hui il n'y a plus de pardon possible, qu'il n'en faut point, qu'il faut répondre à la résistance avec du plomb, du fer et du feu. La plupart des journaux républicains ont cependant blâmé ces manifestations; M. de Girardin lui-même les a signalées au peuple comme insensées et criminelles. Quelques-unes des feuilles démagogiques ont prétendu que ces provocations ignobles et sanguinaires avaient été amenées par les sorties

de leurs adversaires. Ces pacificateurs apparents du parti rouge n'ont, au fond, dit qu'une chose; c'est que le peuple doit prendre un peu patience. La lutte est renouée à un an.

Ces faits que nous avons omis de mentionner, ont été suivis de l'arrestation de quelques-uns des auteurs de ces pièces incendiaires. La *Gazette des Tribunaux* du 5 mai dit à ce sujet :

« Nous avons annoncé la saisie des pièces qui se rattachent à la publication des bulletins du comité central de résistance. Indépendamment des quatre arrestations que nous avons mentionnées, deux autres individus ont été mis sous la main de la justice, l'un dans la soirée d'hier et l'autre ce matin. Ce sont deux frères, dont l'aîné est un transporté de juin gracié avant la journée du 13 juin 1849, et qui avait été impliqué dans l'affaire du Conservatoire des Arts-et-Métiers.

« Des perquisitions ont été faites au domicile de chacun des individus arrêtés, et elles ont amené la saisie de manuscrits et de correspondances qui ont été placés sous le sceau, et sur lesquels porte l'instruction criminelle qui se poursuit avec activité.

« On sait qu'après la publication du document intitulé *Bulletin*, qui parut pour la première fois dans le *Courrier du Pas-de-Calais*, et dans lequel on lisait ces mots : « Répondez à la résistance par du fer, du plomb et du feu. » la *Presse* publia un autre *Dictionnaire Bulletin*, portant, disait-on, le véritable cachet du Comité de résistance; puis un troisième, dans lequel on lisait : « Que chacun s'appête à se tenir, le fusil à la main, etc. »

« L'instruction qui se suit fera connaître s'il existe plusieurs comités ou s'il ne s'agit pas d'un comité central divisé en sous-comités. Quoiqu'il en soit, il résulte, dit-on, des documents recueillis, que la pièce portant le titre *Oncienne Bulletin*, qui a été saisie avant-hier rue Cadet, ainsi que les caractères qui avaient servi à l'imprimer, ne serait que le quatrième émané du même groupe d'affiliés, et qu'il aurait été imprimé comme le onzième, parce qu'il se rattacherait à ceux publiés par l'*Union des Communes*, dont les principaux membres ont été arrêtés au mois de janvier dernier.

« Il a été constaté, dit-on, que les caractères qui ont servi à la composition du *Bulletin*, sont reconnus pour avoir été dérobés à l'imprimerie du journal de Paris.

Dans un numéro subséquent à la *Gazette des Tribunaux* revient encore sur ce sujet :

« Nous avons annoncé, dit la *Gazette des Tribunaux*, qu'à la suite de la saisie opérée rue Cadet, des perquisitions avaient été faites au domicile des individus arrêtés, et que les perquisitions avaient amené la découverte de papiers, d'armes, de munitions et d'emblèmes séditieux. Au nombre de ces pièces se trouvait une lettre écrite par un affilié du département de l'Yonne et dans laquelle on retrouvait indiqués quelques-uns des projets dont il fallait hâter la réalisation à main armée. Dans cette lettre on rapportait les fameux toasts de Beau-puis au banquet de Londres, on agita, pour établir sur des bûches solides la république démocratique et sociale, il fallait trouver un homme qui pût « continuer pendant une année au moins la grande œuvre de Marat, » et que cet homme serait Banquet.

« On apprend bientôt que l'auteur de cette lettre, nommé L..., se trouvait à Sens. Un mandat d'arrêt fut immédiatement lancé par M. le Juge d'instruction Broissais, et deux agents sont partis de Paris pour le mettre à exécution.

L... a été arrêté et dirigé sur Paris. L'instruction de cette affaire se poursuit avec activité, et il paraît que la lumière commença à se faire sur l'origine et l'organisation des divers comités d'où émanaient les écrits publiés depuis quelque temps.

Après l'arrestation des principaux membres de l'*Union des Communes* au mois de janvier dernier, un *Comité Central* se recruta parmi ceux qui avaient pu échapper à l'action de la justice. Mais bientôt des dissidences s'élevèrent dans le sein de ce comité, et les dissidents prirent d'abord le nom de *Comité central*, puis une autre fraction prit le nom de *Comité de Résistance*. Ces deux derniers se réunirent bientôt en un *Comité central de Résistance*.

« On a pu voir par les pièces émanées de ces comités qu'ils se réunissent tous dans la même pensée et dans un but commun. »

Le parti de Louis-Napoléon, bien que tous les journaux légitimistes, d'accord ou cela avec les Républicains, se prononcent plus qu'ils ne le font contre la prolongation de ses pouvoirs, vient d'organiser un plan de campagne qui a pour base un pétitionnement demandant la révision légale de la Constitution.

Mais la situation, mélange de prétentions orléanistes, républicaines, napoléoniennes, légitimistes, présente l'aspect d'un chaos inextricable. La *fusion* des républicains légitimistes et orléanistes est reconstruite impossible. Un rapprochement tenté par l'un des amis fidèles du Président, M. de Persigny, entre Louis-Napoléon et le Général Cavaignac, a complètement échoué. Sur quelle épave s'appuierait le Président s'il avait besoin d'une épave !

Cet état de chose est point comme on va le voir, par M. Louis-Veuillot dans un article sur le possible et l'impossible :

« Il est possible que la monarchie légitime soit restaurée; il est possible que la famille d'Orléans soit rappelée; il est possible que la présidence de M. Louis Bonaparte soit prolongée; il est possible que la République soit reconstruite. Vainement nous nous agitions pour ou contre tous ces noms, qui, dans l'état présent de la société, représentent plutôt des formes et des factions que des principes. Aucune de ces formes ne répond parfaitement aux instincts, aux goûts, aux chimères, aux nécessités du temps; aucune n'a pour elle l'assentiment des sentiments publics ni même une majorité décisive et prépondérante; aucune n'est généralement estimée indispensable, aucune ne

l'est; mais, par la même raison, aucune n'est absolument repoussée ni jugée incompatible avec l'esprit national, aucune n'est en minorité formelle, aucune n'est épuisée. »

« Quel spectacle avons-nous sous les yeux depuis trois ans ! Ce qui semblait mort revit, ce qui semblait plein de vie chancelle, ce qui paraît insoutenable se soutient; ce qui paraît ne venir, tout le monde le tolère, et même, à l'occasion, le défend. Situation absurde et en même temps normale ! Œuvre de la surprise et de la violence, mais préparée par la folie la plus volontaire ! Cette folie, longtemps triomphante, domine encore l'instinct qui commence à la combattre. Ce qui sortira de là, on s'obstine en vain à le prévoir; il n'est sorti que l'imprévu. »

« A force d'entendre parler et de parler nous-mêmes du sentiment du Pays, de la volonté du Pays, des traditions du Pays, que ce Pays a une volonté, que cette volonté prévaut. Qu'est-ce que c'est que le Pays ? où est le Pays ? Un grand philosophe, importuné d'entendre sans cesse alléguer la *Nature*, demandant qu'on voulait bien le présenter à cette dame. Nous voudrions bien que ceux qui portent sans cesse la parole au nom du Pays nous fissent connaître ce monsieur. Le personnage appelé « le Pays » est une invention des journaux, comme le grand vent de mer. On l'a vu, on le décrit, on proclame ses oracles, il semble que l'on veut de causer avec lui, et qu'il pérorait là, tout à l'heure, au conseil de rédaction. L'illumination est complète, mais c'est de l'illumination. »

« Autrefois, on n'existait un être physique et moral que l'on pouvait appeler le Pays. Il avait une tête, et des idées dans la tête; un cœur, et des sentiments dans le cœur; des membres, et l'harmonie régnait entre les membres; et tout vivait et agissait. La tête, c'était la royauté; le cœur, c'était l'Église; les divers classes, orléanistes et hiérarchiques, ayant chacune sa place, faisant chacune son œuvre, formant les membres de ce corps harmonieux. La vie était là, elle se manifestait par des affections, par des actions fortes, persévérantes, habituellement généreuses. C'était la France catholique et monarchique. La féodalité de l'Église, la première des monarchies, la grande nation, qui, par sa foi qu'elle tenait de Dieu, tirait de elle-même, sa pensée, sa politique, ses institutions, sa gloire, donnant à tous ce que tout homme a besoin de la plume et des facultés humaines, si on n'y avait rien de vil et de méprisable, et qui devait sa grandeur et son salut au vœu génie de tous ses enfants. Quel était l'humble rang du peuple ou cette nation noble magnanime n'eût pas à saluer des tyrans et des sultans ? Elle se glorifiait de sainte Geneviève et de Charlemagne, de saint Louis et de Jeanne d'Arc; elle avait enroulé le paganisme avec la croix de ses évangiles, elle avait arrêté l'islamisme avec la masse d'armes de Charles Martel, elle avait fondé l'État pontifical avec l'épée de Pépin, elle avait dit le saint Sépulture avec le bâton de Pierre-Hermite, elle avait pacifié le monde catholique avec la parole de saint Bernard, elle avait repoussé le protestantisme avec la cuirasse des bourgeois de Paris; et toutes ses forces réunies lui avaient donné, au dix-septième siècle, la plus grande influence intellectuelle qui puisse être exercée dans la République chrétienne. D'une telle nation, on pouvait dire qu'elle avait un esprit, une volonté, des traditions, des principes; que si elle ne faisait pas tout ce qu'elle voulait faire, personne au moins ne pourrait lui en faire, ni par elle, ce qu'elle ne voudrait pas. »

« Il y avait une opinion, une volonté de la France, parce que la France avait un chef. Quand e-elle avait parlé, l'opinion était faite, la volonté était prise, tout concourait unanimement et harmonieusement à l'exécution; et si le but n'était pas atteint, c'est qu'il ne pouvait pas l'être tout de suite. On savait alors attendre, et on persévérait. Mais aujourd'hui que le chef est un caprice pour qui on suit ce caprice devant la république nationale ! Nullement. On n'hésite pas à Louis XIV comme on a hésité à Robespierre. Les courtois, les gens de lettres adoraient les caprices du maître; le Pays recevait et exécutait les grandes volontés du roi, parce qu'il était inspirées par le sentiment public et conformes aux tendances nationales. Louis XIV aurait pu apparaître, répéter, épuiser la France; il n'aurait pas pu, peut-être, la déshonorer. Il n'aurait pas pu, peut-être, la déshonorer. Il n'aurait pas pu abolir la loi salique. S'il avait voulu, de son vivant, par une abdication, instituer le fils de Marie de Montespan régente pendant la minorité de son successeur, on aurait cassé sa volonté, lui présent, comme on a cassé son testament sur son cercueil. L'absolutisme n'est pas le despotisme. L'absolutisme était une loi du pays qui n'abolissait pas et n'annulait pas les autres lois. Le comité de salut public est le premier despotisme et le premier tyran que la France ait subi. »

« Ce que la Révolution a d'abord fait disparaître, c'est la volonté, et si l'unité, c'est l'individualité nationale. Il en a été de la souveraineté publique comme de la fraternité et de beaucoup d'autres choses: décrétés, elles ont cessé d'être. Le premier et le seul antel de la fraternité républicaine a été l'égalité; la hiérarchie des cultes a été de n'en saluer aucun, et de les insulte ou de les opprimer tous; l'abolition de la confession a mangé l'ère de la spoliation, et la propriété est arrivée, en cinquante ans, à n'être plus dans l'opinion des peuples qu'une institution civile, qui sera valablement et légitimement détruite quand on le voudra par un article de loi. Depuis que nous faisons des constitutions, nous y avons eu la main si lente et si lécente, que nous commençons à ne plus compter; et depuis que nous sommes le peuple souverain, nous n'avons pas eu le plaisir de nous choisir nous-mêmes un gouvernement. Dans quelques jours, nous fêterons le troisième anniversaire de la République; fêterons nous notre ouvrage? serons-nous contents? Et ceux qui seront contents, n'ont-ils bien contents! Prendrions-nous notre peine en patience, par cette considération constante que si la République de 1848 ne satisfait pas tout le monde, nous nous donnerons l'un prochain la République de 1852 ?

CORRESPONDANCE.

M. l'Éditeur,

Je ne répondrai que quelques mots au dernier écrit *Communiqué* au sujet du *Catholicisme politique*. Je vois qu'il existe entre nous une différence d'opinion sur un point important. L'auteur de l'article *Communiqué* prétend que l'homme peut aliéner tous ses droits, même jusqu'au droit de vivre; je crois que ce principe est faux. L'écrivain se sert, à l'appui de sa proposition, d'une subtilité légale bien connue des légistes, mais dont on ne se prévaut guères dans la pratique; c'est que l'homme peut aliéner même ce qui ne lui appartient pas. Or, en laissant pour un moment exister ce principe dans toute son étendue, il ne saurait évidemment avoir d'application à la question présente, puisque le droit de vivre ne peut être mis au nombre des choses qui sont dans le commerce. Si l'écrivain maintient que le droit de vivre est un objet de commerce qui peut se vendre, s'échanger, s'hypothéquer, comment pourra-t-il en principe condamner l'esclavage, lorsqu'il y a le consentement formel des esclaves eux-mêmes? Non, assurément, l'homme ne peut aliéner le droit de vivre, aliéner ce qui ne pourrait s'aliéner sans qu'il cessât d'être homme; tant qu'il voudrait justifier le suicide lui-même! L'erreur vient peut-être de ce que l'écrivain interprète le mot *droit* dans son acception *physique*, tandis qu'on doit le prendre dans son acception *légale* seulement.

L'écrivain est sous une fausse impression lorsqu'il pense que sa critique a froissé mes sentiments; au contraire, j'en ai été flatté. J'ai tâché de lui répondre sur le ton qu'il avait pris lui-même, voilà tout. D'ailleurs je lui suis reconnaissant de la complaisance qu'il a eue de lire mon travail et de publier ses observations. Si je ne réponds pas à quelques remarques de son dernier écrit, c'est que je crois y avoir déjà répondu d'une manière générale dans votre avant-dernier numéro, et c'est aussi pour la raison bien connue que :

Des goûts et des couleurs il ne faut disputer.

Votre obt. A. GERIN-LAJOIE.

(Du Canadien.)

EST-CE UN MEURTRE ? — On a trouvé, il y a quelques jours, dans les bois de Broughton, à quelques milles des habitations, le corps d'un homme sans la tête. Il paraît avoir été d'une haute stature, il était vêtu d'étoffe américaine, et recouvert de feuilles d'automne, ce qui fait croire qu'il gisait là depuis quelque temps. On n'a trouvé sur lui ni argent, ni papiers, ni autre chose qui pût le faire reconnaître; et comme il ne manque personne de l'école, on présume que c'était un étranger. Ce qui rend l'affaire plus mystérieuse, c'est la disparition de la tête, tandis que les autres parties du corps sont restées intactes. On se demande si un animal vorace n'aurait pas emporté plutôt une jambe ou un bras, et si la tête n'aurait pas été enlevée pour empêcher que le cadavre ne fut reconnu !

ANNONCES.

LIVRES NOUVEAUX POUR DISTRIBUTION DE PRIX.

Les Soussignés viennent de recevoir par *Great Britain*, le *Peuple*, *Whig* et *John Bull* leur assortiment de LIVRES DE PIÈTE, LITTÉRAIRE, DROIT, MÉDECINE, etc., etc. la collection est très-considérable et le choix tant sous le rapport de la variété que sous celui des reliures et des prix ne laisse rien à désirer.

Chandeliers, Croix de Procession et d'Hotel, Calices, Calottes, Ombrelons, Bénédicte, Barettes, Instruments de paix, Châsse, cases, pen-fans en porcelaine, Statuettes diverses aussi en porcelaine, etc., etc. E. R. FABRE, Éditeur. Rue St. Vincent, N. 7. 3. Montréal, 23 Mai, 1851.

IMAGES NOUVELLES.

Les Soussignés ont reçu directement de France un assortiment de 25,000 FEUILLES IMAGES, assorties de genre et de qualité, qu'ils offrent à des prix excessivement réduits.

E. R. FABRE, et Cie. Rue St. Vincent, N. 7. 3. Montréal, 23 Mai, 1851.

GRAVURES FRANÇAISES.

Les Soussignés ont l'honneur d'annoncer qu'ils viennent de recevoir quelques caisses de GRAVURES DE SOUFRE, très-qualité, pour MM. de Clergé, prix 25c. E. R. FABRE, et Cie. Montréal, 23 Mai, 1851.

MAISSERIES FRANÇAISES de 8 sous à 10 chelins le tout. VEILLEUSES et FROMAGE de GRUYÈRE. A vendre par E. R. FABRE, et Cie. Montréal, 23 Mai, 1851.

273.

On a besoin de savoir ce qu'on a pour la construction du Nouveau Collège de St. H. de la ville; les travaux commenceront le 20 Avril.

AVIS AUX MESSIEURS DU CLERGÉ.

Les Soussignés prennent la liberté de prévenir Messieurs les Curés et le Clergé en général qu'ils attendent les premiers arrivages d'Europe en association de VIN BLANC acheté et choisi par eux à BORDAUX, spécialement pour l'usage du St. Sacrement de la Messe, et dont ils disposeront à des TRÈS-MODÈRES. E. et V. HUDON. Montréal, 2 mai 1851.

ON DEMANDE

UN CHANTRE, actif de bonnes recommandations sous tous rapports, pour un des paroisses du diocèse de Montréal. Pour les conditions, s'adresser au bureau des *Mélanges Religieux*.

A vendre à cette imprimerie :

LE MANUEL

DE LA

VISITE EPISCOPALE

Dans les Communautés et Paroisses du Diocèse de Montréal.

AUGMENTÉ

DU

MANÈMENT

DE MGR. L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL

POUR LA

Visite Générale des Communautés

Prix: 2/9 la Jouzaine.

Montréal, 29 avril 1851.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

On recueille jusqu'au 29 Juin prochain les propositions de MM. les Entrepreneurs concernant les réparations considérables que l'on veut faire à la Cathédrale de St. Jacques, de l'ÉGLISE de la SACRISTIE de la Paroisse de CHATEAUVILLE. Pour autres formalités, s'adresser à M. L. Curé de la dite paroisse. Chateaugay, 25 Mai, 1851.

AVIS AUX INSTITUTEURS.

Le Bureau d'Examinateurs s'assemble le premier Jeudi de Juin prochain à midi précis, dans la salle d'école de St. Roch, où se procèdera l'examen des instituteurs qui désirent se pourvoir d'un brevet de capacité, conformément au statut des écoles. Par Ordre, F. X. VALETTE, Secrétaire, B. E. Longueuil, 20 Mai, 1851.

ATTENTION!

Livres de Prières nouvellement arrivés de France

Les Soussignés (très-reconnus au grand encouragement) ont le plaisir de publier en général un ouvrage de ce genre, qui est très-utile et qui est très-estimé. On se demande si un animal vorace n'aurait pas emporté plutôt une jambe ou un bras, et si la tête n'aurait pas été enlevée pour empêcher que le cadavre ne fut reconnu !

TELS QUE : Imitation de Jésus-Christ, de la Ste. Vierge, Vie dévote, Livre de Vie, Heures choisies, A Marie gloire et amour Ste. Communion, etc. AUCUN TRÈS-GRAND ASSORTIMENT DE Chapelles, Médailles, Petites statues de la Ste. Vierge, en arg. et en étain, Statues en bois, en plâtre, en terre, etc., etc. de la Ste. Vierge, de St. Joseph, de l'Ange Gardien de puis un jouet de hauteur jusqu'à neuf. DE PLUS Une très-grande collection d'IMAGES, en dentelle et en feuille, coloriées, maintenant à la disposition des amateurs, et le tout s'acquiescent et choisi par lui-même à Paris, et vendu à des TRÈS-MODÈRES. J. M. LAMOINE, Libraire. Montréal, 20 Mai, 1851.

NOUVEAUX.

Les Soussignés viennent de recevoir par *Great Britain*, le *Peuple*, *Whig* et *John Bull* leur assortiment de LIVRES DE PIÈTE, LITTÉRAIRE, DROIT, MÉDECINE, etc., etc. la collection est très-considérable et le choix tant sous le rapport de la variété que sous celui des reliures et des prix ne laisse rien à désirer.

Chandeliers, Croix de Procession et d'Hotel, Calices, Calottes, Ombrelons, Bénédicte, Barettes, Instruments de paix, Châsse, cases, pen-fans en porcelaine, Statuettes diverses aussi en porcelaine, etc., etc. E. R. FABRE, Éditeur. Rue St. Vincent, N. 7. 3. Montréal, 23 Mai, 1851.

IMAGES NOUVELLES. Les Soussignés ont reçu directement de France un assortiment de 25,000 FEUILLES IMAGES, assorties de genre et de qualité, qu'ils offrent à des prix excessivement réduits.

E. R. FABRE, et Cie. Rue St. Vincent, N. 7. 3. Montréal, 23 Mai, 1851.

GRAVURES FRANÇAISES. Les Soussignés ont l'honneur d'annoncer qu'ils viennent de recevoir quelques caisses de GRAVURES DE SOUFRE, très-qualité, pour MM. de Clergé, prix 25c. E. R. FABRE, et Cie. Montréal, 23 Mai, 1851.

MAISSERIES FRANÇAISES de 8 sous à 10 chelins le tout. VEILLEUSES et FROMAGE de GRUYÈRE. A vendre par E. R. FABRE, et Cie. Montréal, 23 Mai, 1851.

273.

On a besoin de savoir ce qu'on a pour la construction du Nouveau Collège de St. H. de la ville; les travaux commenceront le 20 Avril.

HOTEL RICHARD. Cette maison, déjà connue du public sous le nom de Pension Prière, est sise à l'extrémité supérieure de la Place Jacques-Cartier (ancien Marché St. H.) au N. 7. Les familles et les personnes voyageant pour leur santé, y trouvent en tout tous des chambres convenablement meublées, la tranquillité, et toutes les attentions désirables. L'établissement a vue sur le fleuve et jouit de la beauté du site les avantages de la centralité du voyage du port et des débarcadères des chemins de fer. Prix égaux à ceux des hôtels où il y a table d'hôte.

Marché Bonsecours.

Vendredi, 9 mai 1851.

PRIX DES DENRÉES.

Table listing prices for various grains and flour (Farines, Blé, Avoine, etc.) with columns for quantity and price.

Grains:

Table listing prices for various types of grain (Blé, Avoine, Orge, etc.) with columns for quantity and price.

Volailles et Gibiers:

Table listing prices for various types of poultry and game (Dindes, Oies, Canards, etc.) with columns for quantity and price.

Viandes:

Table listing prices for various types of meat (Bœuf, Mouton, Agneau, etc.) with columns for quantity and price.

Produits de la laiterie:

Table listing prices for various dairy products (Beurre, Fromage, etc.) with columns for quantity and price.

Légumes:

Table listing prices for various types of vegetables (Fèves, Patates, Navets, etc.) with columns for quantity and price.

Divers:

Table listing prices for various miscellaneous items (Saïndoux, Œufs, etc.) with columns for quantity and price.

Prix du Pain:

Table listing prices for different types of bread (Pain Bis, Pain Blanc, etc.) with columns for quantity and price.

Sucres:

Table listing prices for different types of sugar (Sucre d'érable, Miel, etc.) with columns for quantity and price.

Fruits:

Table listing prices for various types of fruit (Oranges, Pommes, etc.) with columns for quantity and price.

DEPARTS DE LIVERPOOL

DES

Steamers Anglais de la Helle Royale

TELS QUE FIXÉS PAR L'AMIRAUTÉ, POUR 1851.

Les steamers qui font le service entre Liverpool et New-York, ne toucheront pas à Halifax, ceux venant à Boston, y toucheront pour débarquer et prendre les passagers.

Table listing shipping schedules for Liverpool, including ship names, departure dates, and destinations.

Advertisement for 'IMPRESSIONS TYPOGRAPHIQUES' featuring an illustration of a printing press and text describing their services.

ON imprime à cet établissement: LIVRES, ADRESSES, CARTES DE VISITE, INVITATIONS, CIRCULAIRES, ET JOBS DE TOUTE ESPÈCE.

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique et Saugnette, etc. Coïn des rues Dorches et Montréal, 9 Nov. 1850.

F. X. D'EROME, Horloger, à 3 portes de Pévêché, Montréal, 24 Sept 1850.

AVIS AUX ABONNES

L'ALBUM LITTÉRAIRE ET MUSICAL

DE L.A. HERVÉ & C.

À la malice du propriétaire de l'Album a causé du retard dans la publication de ce Recueil Littéraire depuis le commencement de la présente année, sans compter que les grandes améliorations et les changements à y faire ont dû nécessairement occasionner un surcroît de travail et de dépense.

Montréal, 25 Février 1851.

LIBRAIRIE ET MUSIQUE

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.

L'Éditeur offre ses plus sincères remerciements aux MM. du Clergé et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, et profite de cette occasion pour solliciter de nouveau ce même patronage.

TELS QUE

- List of publications including 'Formulaire de prières', 'Paroissien Romain', 'Litanies de Jésus-Christ', etc.

Montréal, 27 décembre 1850.

MOIS DE MARIE

NOUVELLE ÉDITION, augmentée des PRIÈRES DE LA MESSE, VÊPRES DES DIMANCHES, CHEMIN DE LA CROIX, ETC., ETC., avec jolie reliure.

Prix 7s. 6d. la douzaine.

Montréal, E. R. FABRE et Cie. 2 Avril 1850. Rue St. Vincent, No. 3.

ATTENTION!!!

VRAI VIN FRANÇAIS SANS MÉLANGE.

M. HERVÉ & Cie., sollicités par des membres de leur famille, résidant aux portes de Bordeaux et en position incontestablement favorable, viennent de recevoir par le navire "l'Artiste" un ASSORTIMENT DE COGNAC et de VINS de qualités diverses, purs et généreux.

Montréal, 3 Décembre, 1850.

À VENDRE ou ÉCHANGER, un TERRAIN sis et situé au quartier St. Louis de la cité de Montréal, près de l'Évêché de Montréal, de sa contenance de 40 pieds de front sur 164 de profondeur, tenant par devant à la rue St. Denis, d'un côté au propriétaire, de l'autre à M. Louis Joseph Papineau, et par derrière joignant à M. Ricard avec une maison en bois à un étage, bien finie.

Montréal, 26 juillet 1850.

ATTENTION!

AVENUE,

NEUVAINES

POUR SE PRÉPARER A LA FÊTE

DE LA Vierge

De Notre-Seigneur Jésus-Christ

Par le R. P. MEZZARELLI, de la C. de J. traduit de l'Italien, d'après la dernière édition de Rome.

PRIX: 2s. 6d. LA DOUZAINES.

Montréal, 2 novembre.

MANUEL

DES

Sociétés de Tempérance,

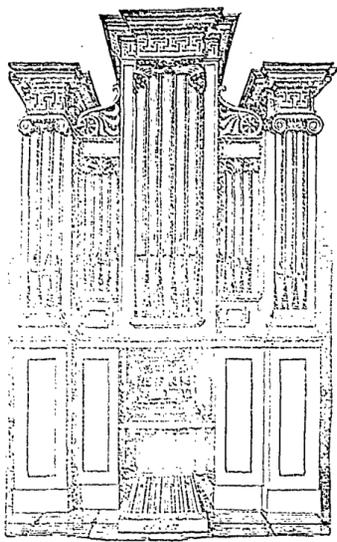
DEDIÉ A LA JEUNESSE DU CANADA,

PAR LE REV. M. C. CHINQUY, PTE.

L'Éditeur a l'honneur d'informer MM. les Curés, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Tempérance; elle est maintenant en vente chez presque tous les Libraires de Montréal et les Marchands de la Campagne.

Cette édition est enrichie du PORTRAIT de l'auteur et d'une NOTICE BIOGRAPHIQUE et ne se vendra que le même prix des éditions précédentes; le livre est solidement relié, étant destiné à être introduit dans les écoles comme livre de lecture.

Montréal, 28 décembre, 1849.



Au Clergé.

L'Éditeur met en disponibilité un très-bel ORGUE, en accord et dans un état parfait. Il est de forme gothique, à 19 pieds de haut, 12 de large et 7 pieds de profondeur.

Le Soussigné tient en main un assortiment de PIANOS, MELODEONS, à 4, 4 1/2 et 5 octaves, dont les prix sont variés de 211 \$ 00 à 431 \$.

Montréal, le 29 novembre 1850.

BIBLIOTHÈQUES PAROISSIALES.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux MM. du Clergé et à toutes les personnes qui s'intéressent à la fondation des BIBLIOTHÈQUES PAROISSIALES, qu'ils ont maintenant en cote un assortiment considérable de livres, publiés avec approbation de plusieurs Archevêques de France et bien propres à répandre le goût de la lecture dans les campagnes.

Bibliothèque instructive et amusante, format in-18, 160 volumes solidement cartonnés en 130 volumes pour \$5 50.

Bibliothèque catholique de Lille, format in-18, 460 volumes solidement cartonnés en 215 volumes, pour la collection \$10 00.

Montréal, le 9 juillet 1850.

LE GUIDE

DE

L'INSTITUTEUR.

CONTENANT

UNE SÉRIE DE REPONSES AUX QUESTIONS INSÉRÉES DANS LA CIRCULAIRE DU SURINTENDANT DE L'ÉDUCATION, ETC.

PAR F. X. VALADE, ECR.

Montréal, le 9 juillet 1850.

INSTITUTION

POUR

LES SOURDS-MUETS.

L'ÉCOLE des Sourds-Muets maintenant établie sur le Côteau St. Louis, auprès de la Montagne de Montréal s'ouvrira le 16 Septembre. L'instruction sera donnée durant dix mois et demi, chaque année, aux conditions suivantes:

Le Soussigné a eu, en achetant le privilège de cet ouvrage pour le publier, se rendre utile aux instituteurs, et au public en général, et il ose espérer d'en obtenir un prompt débit.

Montréal, le 9 juillet 1850.

INSTITUTION

POUR

LES SOURDS-MUETS.

L'ÉCOLE des Sourds-Muets maintenant établie sur le Côteau St. Louis, auprès de la Montagne de Montréal s'ouvrira le 16 Septembre. L'instruction sera donnée durant dix mois et demi, chaque année, aux conditions suivantes:

Le Soussigné a eu, en achetant le privilège de cet ouvrage pour le publier, se rendre utile aux instituteurs, et au public en général, et il ose espérer d'en obtenir un prompt débit.

Montréal, le 9 juillet 1850.

SOURCES DE PROVIDENCE.

M. ST. GERMAIN qui conduit l'établissement des BAINS D'EAU MINÉRALE dans le nouveau Village de Providence, dans la paroisse de St. Hyacinthe, informe le public que son établissement sera ouvert au PREMIER JUIN prochain, et qu'il pensionnera à son Hôtelier pour un prix modéré.

Montréal, le 17 mai, 1850.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

SUR LA

VIE DU CANADA.

(Canada Life Assurance Company.)

INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT.

CAPITAL—\$10,000.

BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON.

HUGH C. BAKER, PRÉSIDENT.

JOHN YOUNG, ECR., VICE-PRÉSIDENT.

Et Dix-huit Directeurs.

THOMAS M. SIMONS, ECR., Secrétaire.

Bureau Local, Montréal.

L'HON. JOSEPH BOURRET, PRÉSIDENT.

JOHN G. MACKENZIE, ECR., VICE-PRÉSIDENT.

Directeurs.

WILLIAM WORKMAN, ECR.

WILLIAM LYMAN, ECR.

G. E. CARTIER, ECR., M. P. P.

HEW RAMSAY, ECR., Gérant.

Conseiller Légal.—L'Hon. L. T. DRUMMOND, Solliciteur-Général.

Arbitre Médical.—ARCHIBALD HALL, M. D.

Secrétaire.—THOMAS RAMSAY, ECR.

QUEBEC.—Agent.—H. W. WELCH, ECR.

Arbitre Médical.—Le Dr. MORIN.

GERANTS DANS LE BAS-CANADA.

Sorel.—R. Hattower, ECR. Melbourne.—Thos. Tait, ECR.

St. Andrews.—Frank Far.—St. Hyacinthe.—Bouches de St. ECR.

St. John's.—Charles Pierce.—Trois-Rivières.—John R. ECR.

Huntingdon.—R. B. So.—Hawkesbury.—Georges Hamill, ECR.

Stenest.—F. Judd, ECR. Dunham.—Wm. Baker, ECR.

Sherbrooke.—Wm. Ritchie, ECR.

CETTE COMPAGNIE est prête à effectuer des ASSURANCES SUR LA VIE, et à se charger de toute transaction, dépendance de la valeur de la durée de la vie humaine, ainsi qu'à accorder ou à acheter des Annuités ou des Réversions de toute espèce, comme aussi des Survivances et des Dotations.

En sus des divers avantages qu'offrent les autres Compagnies, les directeurs de cette Compagnie, placent les primes dans la province à un taux d'intérêt composé bien au-dessus de celui qu'on peut obtenir dans la Grande Bretagne, se trouvent en état de promettre une réduction très-considérable du coût, en garantissant des assurances, des survivances et des dotations pour un moindre paiement annuel ou une moindre prime annuelle, accordant des ANNUITÉS augmentées soit immédiatement ou différées, pour toute somme placée entre leurs mains. Ils peuvent aussi mentionner la position locale de la Compagnie, comme étant d'une importance particulière à ceux qui veulent s'assurer de leur avenir, attendu que cette position permet aux assurés d'exercer un contrôle sur la Compagnie, et facilite l'acceptation de risque sur ses individus sains, ainsi que le prompt règlement des réclamations.

Les assurances peuvent s'effectuer, avec ou sans participation aux profits de la Compagnie; les primes peuvent se payer par versements semi-annuels ou trimestriels; et le système de "semi-crédit" ayant été adopté par le Bureau, on fera crédit pour une moitié des SEPT premières primes, sans autre garantie que la Police.

PRIME ANNUELLE POUR ASSURER \$100, TOUTE LA DURÉE DE LA VIE.

Table showing annual premiums for different ages and credit types (Age, Avec les profits, Sans les profits, Demi-Crédit).

On trouvera, en les comptant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont très-bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre main tenant d'assurer en Canada, tandis que les assurés avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

Prime annuelle pour assurer le paiement de \$100, soit en cas que l'assuré meure avant d'atteindre un âge spécifié, soit lorsqu'il atteindra cet âge:

Table showing annual premiums for different ages and amounts (AGE A ATTENDRE, 50, 55, 60, 65).

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Xavier. On peut y obtenir du Secrétaire, Thomas Ramsay, ECR., des tarifs, prospectus, formules de demande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la vie.

Montréal, le 5 mars 1850.

NECTOR L. LANGEVIN

AVOCAT.

BUREAU, coin des rues St. Vincent et Ste. Thérèse au-dessus de l'établissement de la Minerne.

Montréal, 8 novembre 1850.

ATTENTION!!!

LA CLEF DES

PRINCIPALES DIFFICULTÉS

DE LA

GRAMMAIRE FRANÇAISE,

OU COURS RAISONNÉ SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE.

Le même qui a été donné avec succès durant plusieurs années en SOIXANTE LEÇONS, par

CHARLES HUBERT LASSISERAYE.

DEDIÉ A LA JEUNESSE CANADIENNE.

A vendre à Montréal, chez J. B. Rolland, Imprimeur Libraire, rue St. Vincent.—Prix: 2 sch.

AUX COMMISSAIRES D'ÉCOLES.

M. C. H. arrivé depuis peu de jours de San-Francisco, (Californie) désire trouver une place d'INSTITUTEUR, il a déjà tenu une école élémentaire dans le district de Québec vaille plusieurs années pendant l'espace de deux ans. S'adresser à M. Louis Plamondon, marchand, rue St. Paul, No. 122.

Montréal, 27 septembre 1850.

BAUME DU DR. WISTAR.

Tiré du Démocrate (Saco) 22 Juin 1847.

Il y a quelques jours, M. Eligah Wilham de Sanford, se trouvant à notre office, nous pria de publier son témoignage en faveur du Baume de Ceïses Sauvages du Dr. Wistar. Pendant l'automne de 1848, M. Wilham fut atteint d'un très-mauvais rhume, qui, sans cependant empêcher de vaquer à ses occupations, le faisait beaucoup souffrir. Au mois de Mars suivant il fut forcé de garder la maison. Ayant entendu parler des guérisons opérées par le Baume du Dr. Wistar, il résolut d'essayer ce remède. Il en prit quatre bouteilles, et éprouva un mieux considérable, qui le mit en état de pouvoir continuer ses occupations. M. Wilham n'hésite pas à dire qu'il attribue sa guérison au Baume de Wistar, et il recommande à ceux qui en font usage de continuer à en prendre et de compter sur les salutaires effets de ce remède. Comme nous ne sommes point dans l'habitude de parler de médecines, nous nous bornons à publier ce témoignage, à la requête de M. Wilham.

RD. DEMOCRATE.

A vendre à Montréal, par Wm. Lyman et Cie, et par John Carter et Cie., rue St. Paul; aussi par Alfred Savage et J. Lyman et Cie, Place d'Armes.

COLLEGE JOLETTE.

ÉTUDES de cet établissement, se divisent en cinq années, disposé ainsi qu'il suit:

1ère Année.—Éléments des deux langues (Anglais et Français).—Arithmétique.—Histoire sainte et cours religieux.—Histoire ancienne (en anglais).—Géographie. 2me Année.—Syntaxe des deux langues.—Arithmétique et premières notions d'Algèbre, de géométrie et de dessin linéaire.—Histoire du Canada.—Histoire Romaine (en Anglais).—Géographie.—Principes fondamentaux d'Agriculture et de Botanique.—Style épistolaire et compositions dans les deux langues.

3me Année.—Belles-Lettres et Rhétorique.—Algèbre et Géométrie.—Tenue des livres (en Anglais).—Histoire de France par la méthode analytique.—Histoire d'Angleterre (en Anglais).—Étude de la constitution du pays.—Compositions et discours dans les deux langues. 4me Année.—Physique, Chimie appliquée aux arts etc.—Géométrie pratique, Arpentage, Mécanique, etc.—Astronomie.—Compositions dans les deux langues.

5me Année.—Philosophie (logique, métaphysique, Morale).—Architecture.—Economie politique.—Compositions et discours dans les deux langues. Après avoir suivi ces cours, les élèves pourront recevoir des leçons de latin, s'ils le désirent. Alors un cours de deux ans est suffisant pour donner une connaissance approfondie de cette langue.

Pendant les récréations on oblige les élèves à parler la langue anglaise autant que possible; rien ne sera négligé pour assurer leurs progrès dans les deux langues. Tous les mois il y aura des séances ou soirées scientifiques, pour former les élèves au débit, à la déclamation, etc. des récompenses seront accordées à ceux qui auront présenté leurs matières de la manière la plus satisfaisante. La Musique et le Dessin seront enseignés à ceux qui le désirent.

CONDITIONS PAR AN.

Enseignement et logement. . . £3 0 0 Musique { Piano. . . £3 0 0 Les autres instruments. . . £1 10 0 Abonnement à la bibliothèque. . . £0 2 6 L'uniforme est un habit de drap bleu à collet droit, boutonné jusqu'en haut par une rangée de boutons jaunes; ceinture noire. Rev. E. CHAMPAGNER, Prêtre, Directeur. Rev. A. THIVAUDIER, Prêtre, Procureur. Montréal, le 17 septembre 1850.

L. P. BOIVIN.

Coin des rues

NOTRE-DAME ET ST. VINCENT.

ARTISTE de nouveaux ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout à fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques artier. Il a tenu récemment par les prochains arrivages, un RICHES ASSORTIMENT DE MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût, etc, etc. Montréal, 26 mai.

CONDITIONS:

On ne s'abonne pas pour moins d'un semestre. Les abonnés qui veulent retirer leur souscription, doivent en donner avis un mois avant l'échéance du semestre ou de l'année courante, à moins d'une convention qui en dispense.

TAUX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, lre insertion, . . . £0 2 6 Chaque insertion subséquente, . . . 0 0 7 Dix lignes et au-dessous, lre insertion, . . . 0 3 6 Chaque insertion subséquente, . . . 0 0 11 Au-dessous de dix lignes, (1re insertion) chaque ligne, . . . 0 0 4 Chaque insertion subséquente, par ligne, . . . 0 0 1 L'on traite de gré à gré pour les annonces fréquentes ou qui doivent paraître longtemps. Les annonces non accompagnées d'ordre seront publiées jusqu'à avis contraire.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL. . . MM. E. R. Fabre et Cie., Libraire Trois-Rivières, Val. Guillet, ECR., N. P. Québec, L. Gill, Prév., V. Ste. Anne, M. F. Pilote, Prév. Direct. Rivière du Loup, M. L. Barilhon. St. Athanasie, M. H. Aubertin. Bureau de Rédaction: Maison d'École près de l'Évêché, coin des rues Algonne et St. Denis.

IMPRIMER: JOSEPH RIVET, Coin des rues Algonne et St. Denis.